

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Arras

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Ce plan vélo définira les axes prioritaires à traiter pour faciliter les déplacements des Arrageois de l'ensemble des quartiers vers le centre-ville. Pour cela, un apaisement de la circulation automobile sera nécessaire. Ce plan vélo inclura un volet communication.*

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an. *Un groupe travail vélo (GTV) réunira régulièrement les élus de la ville, les techniciens municipaux et métropolitains et l'association Droit au vélo*

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer un réseau express vélo Créer un réseau express vélo interurbain qui reliera les principales communes de la CUA. Il devra être connecté au centre-ville d'Arras.

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Voir carte proposée par Droit au vélo

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gare vers zones d'activités aux abords de la ville, centre ville vers les zones commerciales, centre ville vers les groupes scolaires et liaison entre les voies vertes aux abords de la ville.

Action n°6 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération avec un jalonnement continu. Sécurisation des itinéraires cyclables parallèles aux boulevards..

Action n°7 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de la Communauté Urbaine d'Arras.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité

Action n°9 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de

hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°10 :

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. exemple : Les boulevards intérieurs, Avenue Winston Churchill

Action n°11 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°12 :

Transformer en zone piétonne la Grand'Place.

Action n°13 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°14 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement en envisageant des parkings périphériques avec une offre de mobilités pour rejoindre le centre.

Action n°15 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°16 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°17 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°18 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°19 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Action n°20 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°21 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo

Action n°22 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires,

en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°23 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°24 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°25 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°26 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°27 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°28 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°29 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°30 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.